

LETTRE DES AMIS n° 159*** VŒUX POUR 1999**

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne adressent aux Conservateurs et à l'ensemble du Personnel des Archives départementales et municipales de Toulouse ainsi qu'à tous leurs Amis, leurs vœux les plus sincères et les meilleurs pour la nouvelle année.

*** DATES À RETENIR****• Rappel :**

1) **Mardi 8 décembre à 17 h 30**, aux **Archives municipales de Toulouse** 2, rue des Archives (faubourg Bonnefoy), deuxième **cours de paléographie** animé par M. **François Bordes**, Directeur des Archives municipales de Toulouse, destiné aux **lecteurs confirmés**.

2) **Samedi 12 décembre, à 9 h 30**, aux **Archives départementales**, étude d'un type particulier de document : **les compoix d'Ancien Régime** avec **exercices de paléographie**, s'adressant à tous (débutants et confirmés).

Intervenants : **Louis Latour** et **Gilbert Floutard** avec la participation de tous.

**Renouvellement d'adhésion**

aux Amis des Archives de la Haute-Garonne* 11, bd Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



- ☐ Je renouvelle mon adhésion aux Amis des Archives de la Haute-Garonne pour l'année 1999
- ☐ Je ne désire plus, pour raisons personnelles, renouveler mon adhésion

Nom et prénom

Adresse

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'adresse ci-dessus et si possible avant le 31 décembre 1998 (Cotisation normale 130 F, 65 F pour les étudiants et les chômeurs).

*** Ne tenez pas compte de cette note si vous avez déjà réglé votre cotisation ou si vous êtes un nouvel adhérent (adhésions enregistrées depuis septembre 98)**

3) Samedi 9 janvier à 10 h précises au Musée **Paul Dupuy**, 13, rue de la Pleau à Toulouse, présentation de l'exposition : "**Soieries en sacristie**" par Madame **Christine Aribaud**, Maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

4) Jeudi 21 janvier à 17 h 30, aux **Archives départementales**, troisième **cours de paléographie** animé par Mme **Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef aux Archives départementales, destiné aux **lecteurs confirmés**.

5) Samedi 23 janvier, à 9 h 30, aux **Archives départementales**, troisième "**Atelier de paléographie**" animé par **Louis Latour**, Vice-Président de notre Association, avec la participation de tous. **Réservé aux débutants**.

*** COMMUNIQUÉ**

Les **Archives municipales de Toulouse** organisent à partir du début de l'année 1999 des séminaires décentralisés et publics de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Le premier, qui se déroulera le jeudi 14 janvier de 17 à 19 heures, sera consacré à la guerre de 14-18. Il réunira autour de Rémi Cazals, professeur d'histoire contemporaine, Messieurs Yves Pourcher, professeur d'ethnologie et auteur de livres sur cette période, et Yves le Naour, historien.

Des étudiants en maîtrise et D.E.A. feront l'état de leur recherche personnelle. Un large débat avec la salle pourra dès lors s'engager. Tous les Amis des Archives sont bien sûr invités à cette soirée.

* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement M. **François Bordes**, Directeur des Archives municipales de Toulouse qui a présenté aux Amis, le samedi 14 novembre dernier l'exposition qu'il a réalisée avec ses collaborateurs : "1914-1918. Toulouse et la Guerre".

Rappelons que cette exposition tout à fait remarquable est visible aux **Archives municipales**, 2, rue des Archives (faubourg Bonnefoy) 31500 Toulouse - Tél. 05.61.61.63.33 **jusqu'au 30 janvier prochain**, du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

*

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient également M. **Rémy Cazals**, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail qui a animé avec talent et compétence le dîner-débat du mardi 17 novembre dernier consacré à "la guerre de 1914-1918".

Grâce à lui, les Amis ont passé une soirée fort agréable et fort enrichissante sur le plan culturel.

Qu'il soit au nom de tous bien vivement remercié !

* VIENT DE PARAÎTRE

Dans la série "La Haute-Garonne à travers ses archives" le **Service Educatif des Archives départementales** vient d'éditer, avec la participation du **Conseil général de la Haute-Garonne**, un dossier intitulé : "Calas : du procès à l'Affaire". Ce dossier préparé par **Anne Thouzet**, professeur attaché au Service éducatif avec la participation de **Geneviève Douillard**, Conservateur en chef du Patrimoine et de **Pascal Gaste**, Attaché de Conservation du Patrimoine, présente une série de 15 documents particulièrement bien choisis et bien analysés concernant l'Affaire Calas.

Parmi eux figurent l'Arrêt de condamnation à mort de Jean Calas (le 9 mars 1761) et le Compte rendu de son exécution par le subdélégué Amblard (le 20 mars 1762) ainsi que la célèbre lettre de Voltaire du 20 mars 1765.

On peut se procurer ce dossier vendu **au prix de 30 F** au **Secrétariat des Archives de la Haute-Garonne** ou le commander en joignant un chèque de 41,50 F libellé à l'ordre du "**Payeur départemental de la Haute-Garonne**" adressé, avec le bon de commande, aux Archives départementales.

Vous trouverez dans la lettre la **liste des dossiers pédagogiques du Service Educatif** disponibles.

* POUR INFORMATION

1) La **Revue Savès-Patrimoine** du 4^e trimestre 1998 vient de paraître avec de nombreux articles historiques toujours aussi intéressants.

Le 80^e anniversaire de l'Armistice de 1918 est l'occasion de rendre un **hommage particulier aux soldats du Savès** qui ont participé à la Grande Guerre. De nombreux documents iconographiques, des lettres, des extraits de carnets de guerre illustrent et complètent les différents articles de nos amis **Guy Bergès, André Cluzet et Henri-Louis Petit**.

2) M. **André Henriot**, Conservateur du "**Musée du Soldat de France**" à **Montréjeau** (Hôtel de Lassus, tél. 05.61.95.82.16), me prie de vous signaler que son musée comporte 6 salles d'exposition, 30 mannequins, 20 vitrines, 5000 pièces de collection de la Révolution à nos jours.

Les Amis des Archives sont cordialement invités à visiter le musée qui est ouvert tous les jours (sauf le mardi) de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

* À VOTRE ATTENTION

Nous conservons dans notre stock un nombre relativement important des cinq ouvrages suivants, édités par l'Association avec un tirage trop optimiste, au cours des années 1989 à 1991.

Collection Archives Vivantes :

- *Paysages, Habitats, Sociétés*
- *La Révolution, l'Ecole, la Société*
- *La Révolution, Institutions et Symboles*

Collection Mémoires des Pays d'Oc :

- *Le procès de Jean Gaffié* - Auteur : Annie Charnay
- *Histoire et Culture en Midi toulousain* - Auteur : Pierre Gérard.

Nous avons décidé d'offrir ces publications aux bibliothèques municipales ou bibliothèques d'associations qui pourraient être intéressées. Les Amis sont cordialement invités à transmettre cette offre aux responsables de bibliothèques qu'ils connaissent.

Nous les en remercions.

Les bénéficiaires seront priés de venir retirer les livres au siège de l'Association.

Le Conseil d'Administration

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

En marge de la vie historique de la Garonne

Exploitation des carrières de marbre à Saint-Béat, Cierp et Signac au début du Premier Empire

Un appel de concession pour l'exploitation de ces carrières, toujours en relation indispensable avec leurs ports respectifs sur la Pique et sur la Garonne, fait état des différentes colorations des marbres.

"Préfecture de la Haute-Garonne - 5^{ème} arrondissement de Saint-Gaudens.

Le 1^{er} nivôse, an XIV (21 décembre 1805), sera procédé à la préfecture à l'adjudication séparée de 3 carrières de marbre dans les communes de Saint-Béat, Cierp et Signac.

Saint-Béat, marbre de superbe blancheur, quartier de Rap.

Cierp, marbre gris jaspé et différentes couleurs d'une grande beauté - 2 km de Cierp.

Signac, marbre rouge (exploitation facile), blocs considérables reconnus propres à la sculpture et à la maçonnerie.

Concession pour 30 ans.

A Toulouse, le 17 fructidor, an XIII (4 septembre 1805).

Signé : JOLY, directeur de l'Enregistrement et des Domaines".

(A.D.H.G., 3 S bis, 32)

Texte communiqué par **Gabriel Manière**
transmis par Mme **Marie-France Puysségur-Mora**,
chargée de l'Antenne de St-Gaudens

* EN COMPLÉMENT À L'AVIS DE RECHERCHE n° 144

Nous avons, dans la Lettre du mois de novembre donné la **valeur du journal de vigne à Tournefeuille**, sous l'Ancien Régime (455 m² environ).

Dans le Comminges, le journal correspond à une unité de mesure qui a une valeur bien précise tout à fait différente de celle de Tournefeuille.

Ainsi à Aspet, Coulédoux, Estancarbon, Labarthe-Inard, Labarthe-de-Rivière, Landorthe, Régades, Rieucazé, Rouède, **le journal vaut 1/3 d'arpent** soit 113,8 ares : 3 = 37,9 ares.

A Miramont-de-Comminges l'arpent ne valant que 85,3 ares, le journal correspond à une superficie de 85,3 ares : 3 = 28,4 ares.

Dans certaines communautés **le journal ne vaut que ¼ d'arpent**. C'est le cas à Bagnères-de-Luchon où il vaut : 102,5 ares : 4 = 25,60 ares.

A Boulogne : 113, 8 ares : 4 = 28,4 ares.

A Montréjeau, Saint-Plancard, Taillebourg : 137,5 ares : 4 = 34,3 ares⁽¹⁾.

En ce qui concerne la vigne signalons qu'à Couffoulens dans l'Aude, d'après Cayla⁽²⁾, il existe des "**journées de pode**"⁽³⁾ et des "**journées de foge**"⁽⁴⁾. Il n'est pas précisé à quelles superficies elles correspondent.

Par ailleurs, parmi les droits seigneuriaux, on trouve fréquemment dans les "Aveux et dénombrements" l'indication d'un **courroc** (corvée) **d'un journal** dû par les chefs de famille tenant feu dans les seigneuries et possédant un attelage. Cette corvée consiste à fournir une journée de labour dans le domaine seigneurial avec une paire de bœufs, de vaches ou de chevaux.

Il n'est jamais précisé, là non plus, à quelle superficie correspond le journal de travail.

Gilbert FLOUTARD

* AVIS DE RECHERCHE n° 146

Dans un compoix des environs de 1640 en occitan, concernant une communauté du diocèse d'Albi, il est question à plusieurs reprises d'"**houstals en pesen**".

Que signifie le terme "**pesen**" ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 147

Voici ce que nous écrit un de nos amis :

"Une importante famille, les de COMERE, résida pendant plusieurs générations à Grisolles. Nous trouvons en 1611 le mariage de Jeanne DU SOL à Noble Jean de COMERE. Par la suite nous pouvons établir, par la branche féminine, jusqu'à nos jours, la descendance de cette famille qui s'allia aux de LAMYRE en 1645 par le

(1) Renseignements fournis par A. Poitrineau, *Les anciennes mesures locales du S.W. d'après les tables de conversion*, Institut d'Etudes du Massif Central, 1996.

(2) Cayla, *Dictionnaire des Institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays du Languedoc de 1535 à 1648*, t. 2, imp. P. Déhan, Montpellier, 1964.

(3) poder : tailler la vigne.

(4) La foge consiste à travailler le sol avec une houe au pied de chaque souche.

mariage de Jean Estienne de COMERE, escuyer, avec Marie de LAMYRE de Saint Porquier.

Jusqu'à la Révolution elle conserva le titre de co-seigneur de Grisolles. Le fils de la branche aînée, Jean-Pierre de LAMYRE de COMERE fut guillotiné à Toulouse le 27 Ventôse an II. L'échafaud avait été transporté au-delà de l'ancienne Porte Neuve, sur un lieu nommé depuis le XVIe siècle le "Champ d'Enfer".

Nous trouvons à Toulouse une famille portant le même patronyme dont deux frères furent Capitouls :

Géraud et Pierre de COMERE. Après l'écroulement de leur ancien hôtel rue des Changes en 1952 je crois, ne subsiste que l'hôtel de style Louis XIII situé rue Saint-Rome qui fut habité par Pierre de COMERE.

Il me serait agréable de connaître si un lien de parenté existe entre ces deux familles. Mes recherches à ce jour ne me permettant pas d'affirmer une liaison."

Qui pourrait apporter une réponse à notre ami ?

*** AVIS DE RECHERCHE n° 148**

Peut-il exister un **lien de parenté entre le poète Goudouli et Jeanne Marie Goudouli** fille de M^e Jean Goudouli qui s'est mariée le 18 janvier 1699 à Villariès où elle est décédée en 1748, à l'âge d'environ 72 ans ?

Une de ses filles a eu pour marraine Guiraud Goudouli de Villemur.

*** GUERRE DE 1914-1918 : TROIS LETTRES ÉCRITES DE "L'ARRIÈRE"**

Nous célébrons cette année le 80^e anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre, un devoir de mémoire s'impose et l'on assiste à une collecte de lettres provenant du simple soldat aux généraux d'armée traduisant la réalité du front.

Mais qu'en était-il de l'arrière ?

Les trois lettres ci-dessous nous apportent un certain nombre de renseignements utiles sur l'inquiétude de la population au moment de la déclaration de guerre que l'on n'attendait pas en cet été 1914 ; baisse de la rente au moment où était institué l'impôt sur le revenu par personne physique, crainte justifiée d'une désorganisation des pouvoirs publics. Les deux autres lettres de janvier et d'août 1916 adressées à ma tante Madame Berthe Le Sage sont écrites par Madame Déroulède, veuve de l'auteur nationaliste bien connu. On y parle de l'espoir de paix tant attendu, des lassitudes de deux années d'une guerre meurtrière, mais aussi des progrès de la médecine : premières greffes.

Ces témoignages dans leur spontanéité demeurent émouvants et traduisent la grande dignité de la souffrance de nos aïeux.

La première lettre non datée (du 1^{er} ou 2 août 1914) provient de Madame veuve Berthe Le Sage qui vient d'une cure à Bagnoles-sur-l'Orne et rentre à Paris.

*

"Me voici, mes chers amis, depuis hier soir 7 h ½ à Paris. J'avais comme tout le monde, du reste, espoir ! Qu'aucun souverain n'oserait provoquer cette conflagration européenne, assumer une pareille détermination semblait si monstrueuse que personne espérait - on n'oserait mettre à feu et à sang l'Europe. Un souverain s'est trouvé pour cette horrible chose, l'empereur d'Allemagne poussé par son ambition, par la crainte aussi, sans doute qu'il ne puisse le faire plus tard à cause de l'expansion militaire russe.

En revenant du bain, hier, je pensais trouver dans les journaux une pensée conciliatrice de la part de l'Allemagne ; mais quand j'eus fini ma lecture, je sautai vivement à bas de mon lit : c'est fini, me dis-je, la guerre va être déclarée, il faut que je parte ; je fis donc une malle et partis à 2 heures. Quantité de personnes avaient eu la même impression que moi, car presque tout l'hôtel partait, le train était bondé. J'eus la satisfaction de faire le voyage avec un des couples que je voyais à l'hôtel, le monsieur très aimablement s'est un peu occupé de mes bagages car il y avait un encombrement.

Paris est très mouvementé, mais non surexcité, on paraît moins impressionné qu'à Bagnoles. Dès mon arrivée à 7 h ½, je vous ai télégraphié mon arrivée et à Monsieur de Lavernouille de venir ce matin à 10 h, il était là à 9 h ½, je n'étais pas encore prête, il se hâtait car le duc de Vienne l'avait prié d'aller prendre ses enfants au train. Il m'a donné de bons conseils que je crois bons et qui étaient aussi le fond de ma pensée. J'ai donc couru, dès qu'il a été parti chez l'agent de change à la Compagnie Algérienne ; mais des deux côtés on m'a remise à lundi. Les événements marchent si vite que je me demande si ce ne sera pas un peu tard ; ils ne peuvent absolument pas avant lundi, je ne peux que m'incliner.

Pourvu que l'enterrement de Jaurès n'amène pas de trouble !

Si je peux partir lundi dans la nuit, je le ferai si je vois que c'est nécessaire, sinon mardi matin.

En allant Place Ventimille, j'ai trouvé Marie qui va partir craignant que les trains ne marchent plus, lundi, de son côté, en Savoie.

Quelle époque terrible, mon Dieu et que le ciel nous protège !

Faut-il demander à Royan la résiliation de notre contrat, il y a force majeure ?

A 9 heures, j'ai été voir hier soir Madame Nicos, très gentiment elle m'a offert de loger chez elle : je préfère rentrer à l'hôtel. Je dîne ce soir chez elle. Elle reste à Paris, mais ne sait comment s'arranger pour ses intérêts.

Au revoir, mes bons chéris, soyons courageux et que Dieu nous vienne en aide.

Je vous embrasse bien tendrement.

Berthe."

*

"18 janvier 1916

Madame,

Le paquet que vous m'avez demandé contient 12 chemises, 12 caleçons et 10 gilets de flanelle ne pouvant donner de chaussettes. Nous ne pouvons malheureusement l'envoyer ne connaissant pas l'adresse du médecin major. Pourriez-vous ou pourrait-il le faire prendre à l'Ouvroir.

Ne serait-ce pas vous, Madame, qui m'avez demandé de m'informer d'un Joseph Lesage de Chauny. Je reçois la fiche m'annonçant qu'il est prisonnier civil à Vormeck-Hartmann Allemagne - 5° Cie - 24° section.

Recevez, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. Déroulède"

*

*"Villa Déroulède 30 Quai Ecluse
Croissy sur Seine, 7 Août 16*

Chère Madame,

Merci mille fois de votre trop aimable lettre. Comme vous le dit l'en-tête de cette réponse je me suis décidée à faire ce que j'avais fait l'an dernier, c'est-à-dire à venir passer mes nuits dans le calme après avoir passé toutes mes journées dans le tourbillon de l'Ouvroir. Après les premiers jours bien douloureux puisqu'après vingt ans d'absence je rentrais seule dans un foyer désert où jadis quatorze des miens m'entouraient. Je commence à éprouver une petite détente que les excellentes nouvelles du front de la Somme et de la Meuse augmentent un peu chaque jour. Tous les soldats qui m'écrivent, espèrent tous la fin de la guerre pour Novembre au plus tard. Dieu le veuille !

Madame Lacouture a pu repartir pour la Charente laissant Etienne en bonne santé. La convalescence sera longue car il va falloir lui faire de la greffe humaine. C'est une grâce de Dieu qu'il n'ait pas eu l'épine dorsale brisée ayant eu les deux omoplates brisées par le même coup. Maintenant qu'il est sauvé, sa mère peut respirer un peu car je ne crois pas qu'il puisse jamais retourner au feu. C'est bien assez pour elle, la pauvre femme d'avoir son fils aîné en mer et le troisième dans les parages de Verdun. Les demandes continuent à affluer à l'Ouvroir de sorte que je ne puis songer à prendre de vacances réelles. J'aurai pourtant quatre jours pour le 15 Août et le mariage d'une très chère petite amie me forcera à passer quatre jours à la campagne dans le Berry.

Au revoir, chère Madame, je crois que nous nous reverrons encore à l'Ouvroir pour la rentrée et que nous pourrons y fêter ensemble notre victoire et les préliminaires de paix.

Recevez je vous prie l'assurance de mes sentiments de bien sincère sympathie.

J. Déroulède"

Lettres communiquées par le D^r **Robert Mosnier**

***EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX**

Une condamnation sans appel des "philosophes" et de la Révolution

Jean François Régis **Chamoulaud**, curé d'Auréville⁽¹⁾ a refusé de prêter le serment de fidélité à la "Nation, à la Loi et au Roi" ainsi que l'exige la constitution civile du Clergé votée par l'Assemblée Nationale Constituante.

Devenu prêtre réfractaire, il a perdu le bénéfice de la cure d'Auréville et de Goyrans, son annexe. Il lui est interdit désormais sous peine de sanctions d'exercer son ministère sur le territoire des deux communautés. Cependant, il se considère comme étant toujours le **prêtre "légitime"** des deux paroisses ainsi qu'il l'écrit en marge du dernier acte de mariage qu'il célèbre en l'église d'Auréville, en décembre 1792.

Au début de l'année 1793, l'état civil ayant été laïcisé⁽²⁾, il est sommé de remettre les registres paroissiaux qui sont en sa possession aux officiers municipaux de la commune chargés désormais d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès. Mais avant de confier les précieux registres à l'autorité municipale, il estime qu'il est de son devoir de faire connaître à ses contemporains et aux générations futures **les sentiments qu'il éprouve à l'égard des "philosophes" et de la Révolution en général**, surtout depuis que celle-ci s'est radicalisée (le Roi vient d'être exécuté à Paris).

Voici ce qu'il écrit sur le dernier registre⁽³⁾ dans une longue note intitulée : "Observation" :

"Il est du devoir de tout homme en place de laisser à la génération future des preuves aussi multipliées qu'incontestables de la funeste Révolution qui a désolé toute la France, les dernières années du XVIIIe siècle...

Les Philosophes impies, libertins et brigands s'efforceront dans vingt ou trente ans de la faire regarder comme un de ces événements inattendus amené par des causes fortuites, mais le prudent politique l'envisagera comme un résultat nécessaire de la perte des mœurs, une suite du luxe le plus effréné et l'anéantissement de toute justice.

(1) Petite commune du canton de Castanet-Tolosan.

(2) Décret de l'Assemblée législative du 20 septembre 1792.

(3) Archives municipales d'Auréville E 5.

Le chrétien surtout ne pourra s'empêcher de la considérer comme un fléau terrible pour punir la continuation de la passion de Jésus-Christ ou la passion proprement dite de son corps mystique. Qu'on se représente donc l'iniquité parvenue à son comble inondant le sanctuaire, dégradant la magistrature, énervant la force armée, éteignant toute valeur, se laissant subjugué par la multitude, renversant les autels, massacrant les pontifes et les prêtres jusqu'au pied des autels, dans la chaire de Vérité, bannissant ceux qu'ils dédaignaient d'immoler, les déportant dans d'affreux déserts !!

La barrière de la religion forcée, à quoi devait s'attendre la société politique depuis son chef jusqu'au dernier berger dont la cabane n'était plus l'asile de l'innocence et de la vérité ! Aussi vit-on le plus juste des Rois assassiné publiquement dans sa capitale⁽⁴⁾, sa famille éteinte, le sanctuaire des lois noyé dans le sang, les anciens défenseurs de la patrie poursuivis, mis à mort, les paisibles commerçants ruinés de corps et des biens pour n'avoir pu satisfaire l'avidité des brigands, les ouvriers sans travail forcés de se mettre à la solde de la scélératesse, le laboureur, l'habitant de la campagne séduit et trompé pour exterminer par ses bras ses seigneurs, ses bienfaiteurs et ses maîtres ...! Enfin tout ordre renversé, toutes les lois foulées... Ruine, destruction : la France rendue méconnaissable aux yeux de ses habitants.

Voilà ce que vous avez fait, monstres altérés de sang ! tigres déchaînés ! Et pour vous caractériser d'un seul mot, philosophes⁽⁵⁾ on ne pourra jamais exprimer ce que ce mot inspire d'horreur !..

N'accusez pas le hasard pour vous disculper ; tous les crimes étaient prévus : vous en préparez d'autres, si la sagesse de la religion et la prudence de la politique ne fait avorter vos fureurs.

Nos neveux, oui nos neveux, sauront qu'il n'est rien de tracé ici dont nos yeux n'aient été les témoins. Ce registre sera le dépositaire de notre dernier cri, pour vous avertir d'éviter, qui que vous soyez, votre ruine par l'insubordination, la révolte et surtout l'impiété... Quand on a secoué le joug de Dieu, on brise celui des hommes".

Jean François Régis Chamoulaud, curé d'Auréville.

*

Comme on peut le constater, à la lecture de ce texte, le jugement porté par **l'ex-curé d'Auréville** sur la Révolution et sur les "philosophes" est à la mesure des sentiments profonds qu'il éprouve. La condamnation prononcée est sans appel et le désigne tout naturellement, aux yeux de ses contemporains, comme un ennemi irréductible des idées nouvelles. Constatons qu'il ne manque pas de courage.

Qu'est devenu **Jean François Régis Chamoulaud** pendant la période tragique de la Terreur ? Nous l'ignorons.

⁽⁴⁾ Le texte a été écrit après le 21 janvier 1793, date de l'exécution de Louis XVI.

⁽⁵⁾ Souligné dans le texte.

Une chose paraît sûre, en tout cas : il ne figure pas sur la liste des prêtres partis en déportation⁽⁶⁾, pas plus que sur la liste des reclus de la prison Sainte-Catherine, à Toulouse⁽⁷⁾.

Nous le retrouvons, cependant, quelques années plus tard à Auréville où il est arrêté le 27 nivôse an 6 (16 janvier 1798) par les gendarmes d'Auterive. Ceux-ci, en perquisitionnant dans la maison où il a élu domicile, découvrent dans une chambre "*un oratoire en forme de chapelle où est placé un crucifix au-dessus de l'image de la Vierge avec des chandeliers garnis de bougies, deux burettes garnies, un calice d'argent enveloppé d'un linge blanc, une pierre sacrée placée comme d'usage et couverte d'une nappe.*"⁽⁸⁾

Finalement, **Jean François Régis Chamoulaud** ne retrouvera officiellement sa cure d'Auréville que le 17 septembre 1808. Sept ans après la signature par Napoléon Bonaparte du Concordat avec le pape Pie VII qui rétablit en France, comme chacun sait, la religion catholique en tant que "religion de la majorité des Français".

Gilbert FLOUTARD

*
* *

Nous sommes heureux de vous offrir le "**Calendrier de la correspondance du Nouveau et de l'Ancien style**". Depuis l'an 1^{er} de la République jusqu'au 11 nivôse de l'an XIV (1^{er} janvier 1806). Il vous permettra de trouver directement à quelle date du calendrier grégorien correspond n'importe quelle date du calendrier républicain.

Ex : 9 thermidor an II (chute de Robespierre) = 27 juillet 1794
18 brumaire an VIII (Coup d'Etat de Napoléon Bonaparte) = 9 novembre 1799

Le Conseil d'Administration

⁽⁶⁾ A.M. Toulouse 2 I 24 (la loi du 26 août 1792 a prévu le bannissement des ecclésiastiques n'ayant pas prêté le serment civique).

⁽⁷⁾ A.M. Toulouse 4 I 5 (Etat général des prêtres, frères lais et convers reclus en la maison Sainte-Catherine du 27 février 1793 au 12 pluviôse an II).

⁽⁸⁾ A.D. 31 I L 1084, doc. 64.